



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-201

Décision Modificative n°2 – Budget Locations et parc des expositions Exercice 2023 (Finances)

712

Rapporteur : Lydie GUERIN

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoirs	12
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Huguette POISSON, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Caroline VABRE, Fouzia KAMAL donne procuration à Mariam CISSE, Pascal ROSSION donne procuration à Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Sophie WILLEMIN, Alain GUENZI donne procuration à Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTRÊME donne procuration à Sébastien LEROUX, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Amber NIAZ donne procuration à Yucel KISA, Nicola CARNEVALE donne procuration à François JAGUIN, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312.1,

Vu les délibérations des conseils municipaux des 11 avril et 12 octobre 2023 adoptant respectivement le Budget Primitif et la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023,

Vu le projet de Décision Modificative n°2 proposé par Monsieur le Maire de Dreux pour l'exercice 2023 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

⇒ en section de fonctionnement en recettes et en dépenses pour : **16 456,00 €**

⇒ en section d'investissement en recettes et en dépenses pour : **16 508,00 €**

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention (Laurent Fontaine) de la commission modernisation et restructuration des services, finances, ressources humaines, administration générale et commande publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Lydie GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, moins 11 voix contre : Pascal ROSSION (pouvoir à Josette PHILIPPE), Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM (pouvoir à Aïssa HIRTI), Caroline IFTEN, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY et 4 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC (pouvoir à André HOMPS), Maxime DAVID

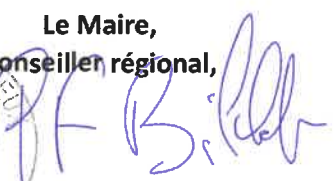
- Adopte la Décision Modificative n°2 du Budget Locations et Parc des expositions pour l'exercice 2023.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 14 décembre 2023

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20231214-DEL2023-201-BF
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023